



# MAIRIE DE THIBERVILLE

## ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARR-2021-052

25 février 2021

**OBJET : Tableau annuel d'avancement de grade : Année 2021**  
**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**

Accès au grade d'**adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de Thiberville

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

### ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>M. CASSE Emmanuel</b> , adjoint technique territorial Echelon : <b>09</b> <b>par ancienneté</b>	1	<b>01/03/2021</b>
<b>Mme CASTELLIER Marie-Pierre</b> , adjoint technique territorial Echelon : <b>09</b> <b>par ancienneté</b>	2	<b>01/03/2021</b>
<b>M. GODFROY David</b> , adjoint technique territorial Echelon : <b>06</b> <b>par ancienneté</b>	3	<b>30/07/2021</b>

Total promouvables : 11  
Nombres d'hommes : 6  
Nombre de femmes : 5

Total promus : 3  
Nombres d'hommes : 2  
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Thiberville, le 25 février 2021

Le Maire,  
Guy Paris

